



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élargissement

Question écrite n° 64599

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur le rejet du traité de Nice par l'Irlande. Certes, le traité de Nice ne constitue pas une réponse à toutes les inquiétudes quant à l'élargissement de l'Union, mais la poursuite de cet élargissement est un processus indispensable et inéluctable pour l'Europe et pour les pays candidats. Par ailleurs, nous ne pouvons qu'accorder notre considération aux pays d'Europe centrale, qui ont accompli des efforts d'adaptation si importants pour entrer dans l'Union. En conséquence, il souhaiterait connaître son sentiment vis-à-vis de l'attitude irlandaise, et, plus largement, il lui demande quelle sera sa position vis-à-vis des pays candidats.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre délégué chargé des affaires européennes sur les conséquences que le rejet du traité de Nice pourrait avoir sur l'élargissement. La France a pris acte, en le regrettant, du résultat du référendum irlandais. Mais la détermination du Gouvernement français à soutenir le processus d'élargissement n'est pas remise en cause. La France comme ses partenaires, réunis à Göteborg, en juin dernier, à la suite du référendum négatif en Irlande, ont tenu à adresser un message très clair aux pays candidats, en rappelant que le processus d'élargissement était irréversible et que les négociations d'adhésion devaient se poursuivre, conformément à la feuille de route endossée au Conseil européen de Nice. Le référendum irlandais aura montré que le projet européen n'est pas toujours bien compris par les citoyens et qu'il convient d'en améliorer la lisibilité. C'est dans cet objectif qu'un grand débat sur l'avenir de l'Union s'est engagé, au niveau communautaire et au niveau national, à la suite du conseil européen de Nice. Dans ce cadre, une série de forums a réuni, dans nos régions, un public large et diversifié. Cet exercice a mis en évidence un réel intérêt de nos concitoyens pour les enjeux européens dont ils perçoivent bien l'importance pour leur avenir. Par ailleurs, une convention, réunissant les représentants des gouvernements, des parlements nationaux, du Parlement européen et de la Commission et associant les pays candidats à l'adhésion et la société civile devrait être mise en place au premier semestre de l'année 2002 pour réfléchir à l'avenir de l'Union. La France a particulièrement insisté pour que les pays candidats participent à cette convention.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64599

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4329

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6732